



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 106266

Texte de la question

M. Bernard Depierre souhaite interroger M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les cas de discrimination à l'égard de personnes handicapées rapportés par deux quotidiens nationaux le 30 août dernier. Ce jour-là, un groupe composé de sept personnes handicapées mentales, dont trois personnes trisomiques 21, ont été refoulées d'une discothèque près de Dinard. Quatre familles ont porté plainte. La sous-préfecture de Saint-Malo a réagi fermement et envisage une fermeture administrative de l'établissement pour trois mois. Cette affaire révèle que, si la prise en compte du handicap physique par des mesures concrètes a fait de réels progrès, le regard porté par notre société sur les personnes handicapées mentales reste très préoccupant et source de discriminations. Il souhaiterait donc savoir quelles actions de sensibilisation sont envisagées par le Gouvernement afin que les personnes handicapées mentales, dont celles touchées par la trisomie 21, soient regardées et considérées comme des personnes et des citoyens à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106266

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10543